

ANNEXE 1

SIGNALEMENT DESTINE AU PARQUET

Pour le Tj de Nantes : à adresser à la permanence du pôle famille du parquet - ttr.famille.pr.tj-nantes@justice.fr et mettre en copie du mail l'adresse structurelle - tgd.tj-nantes@justice.fr

Pour le Tj de Saint-Nazaire : à adresser à la permanence du parquet - ttr1.tj-st-nazaire@justice.fr et mettre en copie du mail l'adresse structurelle - tgd.tj-st-nazaire@justice.fr

A mettre en objet du mail : URGENT – Signalement médical violences conjugales – nom et prénom de la victime (et éventuellement du mis en cause) + spécifier si risque de représailles envers le médecin déclarant

Auteur du signalement au procureur de la République

Nom : _____
Prénom : _____
Profession : _____
Lieu de travail et adresse du lieu de travail : _____

Téléphone : _____
Email : _____

Personne concernée par le signalement

Nom : _____
Prénom : _____
Nom d'usage : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Situation familiale de la victime : _____
Enfants à charge (NOM et Prénom des enfants) : _____

Téléphone : _____
Email : _____
Adresse : _____

Éléments de la situation amenant à la transmission au procureur de la République

Faits	<p>La personne déclare avoir été victime le (date ou période de temps) :</p> <p>A (lieu) :</p> <p>Des faits suivants :</p> <p>Commis par (NOM et Prénom de la personne ayant commis les faits + lien de parenté) :</p> <p>Des enfants étaient-ils présents lors de ces faits (si oui préciser leur identité):</p> <hr/>
Examen clinique (description précise des lésions, siège et caractéristique s)	<p>Sur le plan physique :</p> <p>—</p> <p>Sur le plan psychologique :</p>

La personne a-t-elle donné son accord à ce signalement ?

Oui

Non

Dans le cas mentionné à l'article 226-14 3° du code pénal, la personne a été informée du signalement transmis au procureur de la République.

Fait à : _____

Le :

Signature :